



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: FF/01/19/0003

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;
Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;
Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de Licence (Premier Cycle LMD)

est décerné à **Lanciné DIAKITTE**, Matricule: 153010173
Né(e) en 1978 à Mandiana (Guinée), de **Toumany** et de **Sira KONATE**. Nationalité: Guinéenne
Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de licence Développement Communautaire avec la Mention: **Assez Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de
Licencié en Développement Communautaire.

Le Chef Service Scolarité

Mamadou Saliou BARRY



Conakry, le 21 janvier 2019

Le Directeur Général

Pr Mamadou Saliou DIALLO

